

RÉUNION DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Denis LOROT. Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Lénia HOUEL. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

Absents : Xavier DUCHET. Danièle BROUIN.

Secrétaire de séance : Florence CHAMON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'enquête pour la modification simplifiée du PLU étant terminée, les observations sont examinées, à savoir :

- que les remarques portent

principalement sur la circulation sur la rue des Maisons Rouges or l'orientation d'aménagement sur le lieu-dit « Chemin de Ligny » précise bien que l'accès principal de cette zone sera à l'est, sur la RD 91, et que seuls quelques accès seront directement sur la rue des Maisons Rouges, ce qui n'entraîne qu'un trafic très modéré. Possibilité de mettre cette voie en sens unique, si trafic trop intense.

- que la demande des services de l'Etat d'inscrire un nombre minimal de logements dans les orientations d'aménagement (24 logements «Chemin de la Montée» et 26 logements «Chemin de Ligny»).

Ce projet est adopté par 12 voix pour et 1 contre (L.HOUEL).

ÉCOLE MATERNELLE

Afin de vendre l'école maternelle il convient de désaffecter cette propriété qui n'abritait qu'une école maternelle et n'héberge donc plus de service public.

L'abri bus restera à disposition de la commune, un bail emphytéotique sera passé en l'étude de Maître TOPIN. Le panneau d'affichage communal restera en place mais le panneau publicitaire sera retiré.

RÉPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

La réforme pour les inscriptions sur la liste électorale est expliquée aux élus.

Une commission sera créée, composée d'un représentant de la commune, un de la Préfecture et un du Tribunal de Grande Instance.

Les délégués communaux seront : Damien GAUTHIER, en qualité de titulaire et Florence CHAMON, en qualité de suppléante.